



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 2150

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des centres de formation professionnelle en milieu rural, suscitée par l'annonce de la suppression de 14 millions de crédits dont fait l'objet le « programme d'action en milieu rural » en matière de formation professionnelle créée sous la loi de finances pour 1993. L'annulation de ces crédits aurait plusieurs conséquences : supprimer des centres de formation professionnelle, pôles de compétences ; ralentir l'innovation, et ne pas répondre à des besoins spécifiques des branches professionnelles. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour parer à ces préoccupations.

Texte de la réponse

Pour l'année 1993-1994, les formations du programme d'actions en milieu rural sont reconduites. Toutefois, les centres sont actuellement informés que ces cycles ne pourront faire l'objet d'un nouveau conventionnement au 1er juillet 1994. Ce délai d'un an doit permettre aux centres concernés d'envisager avec leurs partenaires comment les formations dispensées pourront être financées. Ils devront prendre en compte à cet égard les évolutions législatives et réglementaires envisagées pour le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans le cadre du projet de loi quinquennale pour l'emploi qui sera soumis au Parlement dès la prochaine session.

Données clés

Auteur : [M. Janquin Serge](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2150

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1599

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2421